

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**(Date de convocation 20 novembre 2025 - Date d'affichage : 20 novembre 2025)**

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 27 novembre**

-----

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal - légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques TROGER, Maire.

**ÉTAIENT PRESENTS** : M. TROGER - Maire.  
Mme COMTE - M CHASSAGNON adjoints  
Mmes LEBON, LEYLAND, MERTENS et MM, EZAT,  
SAUNER, TAURAND

**PROCURATIONS** : M DAURAT à Mme LEBON  
M BERA à M CHASSAGNON

**ABSENTS** Mme GODIN

**Le secrétariat a été assuré par Mme MERTENS**

### **APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Municipale si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 octobre 2025 est adopté.

### **CLOTURE DE L'ECOLE**

Dans le cadre des activités culturelles de la commune, et pour donner suite à une demande de la directrice de l'école Madame LACROIX CAILLEAU dans le cadre de la protection visuelle des élèves traversant la petite cour, M Berny SAUNER présente un projet artistique d'occultation de la clôture située devant la petite cour de l'école.

L'œuvre a été créée à partir de figures réalisées par tous les enfants de l'école et mise en place selon la technique utilisée par Henri Matisse.

Pour la réalisation de ce projet il présente deux devis :

Un de la société Vision décor pour un montant HT de 8481 €

Un de la société Eurekagency pour un montant HT de 10400 €

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Municipale, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation et l'installation de cette œuvre et propose de confier cette création à l'entreprise Vision décor pour un montant de 8481 € HT.

Charge M Le Maire de passer commande de ces travaux à la société Vision Décor pour un montant de 10177,20 € TTC.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Dans le cadre du remplacement du poste de l'agent en charge de l'urbanisme et de la comptabilité, lecture d'un arrêté communal portant nomination par voie de mutation d'un agent au grade de rédacteur.

La mutation prend effet le 1er décembre 2025.

## **FINANCES ET BUDGET**

Ouverture des crédits d'investissements.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment son article L. 1612-1,

**VU** le chapitre 21, répartis par opération, du budget primitif 2025 s'élevant à la somme de 2 516 528,40 €,

**VU** l'affectation par opération,

**ATTENDU** que ces dépenses doivent s'effectuer dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

**ATTENDU** que ces dépenses doivent donc se limiter à 629 132,10 € pour le chapitre 21 selon les affectations par opération,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits d'investissement relatifs aux différents travaux et acquisitions dans la limite de 629 132,10 € pour le chapitre 21 avant le vote du budget 2026.

⇒ **PRECISE** que les crédits correspondants aux dépenses seront inscrits avec les nouveaux crédits sur le budget communal 2026.

### **SUBVENTIONS :**

Lecture d'un courrier des délégués départementaux informant la commune de Clairefontaine d'allouer à l'association « La Chapelle de Clairefontaine » une subvention de 20 K€ dans le cadre du dispositif « Aide à l'investissement Culturel et Touristique d'avenir » pour la réhabilitation d'une gloriette dans les jardins de la Chapelle.

Lecture d'un courrier du département informant que la réalisation des travaux d'entretien de la grange a été retenue dans le cadre du dispositif « Entretien patrimonial rural 2024-2028 ». Le montant des travaux s'élève à 27660,16 ttc et bénéficiera d'un soutien de 15000 €, ce qui laisse à charge de la commune le somme de 12660,16€.

Lecture d'un courrier du SEY (Syndicat d'électricité des Yvelines) nous informant du versement d'un montant de 14062,13 € représentant un deuxième acompte sur notre quote-part de l'accise 2025.

Information de la réception ce jour, 27 novembre 2025 à 17 h, de notre délégué départemental M Geoffroy Bax de Keating, du versement d'une subvention de 7619 € représentant 80 % du coût des travaux, au titre du produit des amendes. Ce qui va nous permettre de finaliser les travaux de sécurité routière du village.

### **COURRIERS DIVERS**

#### **ECOLE :**

Pour faire suite à des remarques sur la qualité et les quantités des goûters distribués aux enfants à 16h30, M Le Maire donne lecture d'un mail de madame Comte, adressé aux représentants des parents d'élèves les invitant à assister à la distribution des goûters à 16h30 au cours de la première semaine de décembre afin de leur permettre de juger de la qualité nutritionnelle des aliments proposés gratuitement par la mairie.

A l'issue de cette visite, elle demande de lui communiquer leur évaluation sur la qualité et la quantité des goûters proposés et d'établir une comparaison avec les goûters proposés par Yvelines restauration qui eux, seraient à la charge des parents.

Elle demande également de recueillir les avis et le choix de tous les parents d'élèves et de les lui transmettre.

#### **ETAT :**

Information par M le préfet des Yvelines sur la future composition du conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires à compter du renouvellement général des conseils municipaux en 2026 après les élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Pour Clairefontaine, le Maire est l' élu qui siège à la communauté d'agglomération.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **SUIVI DU PROJET JOE NEILL**

Le projet de Joé Neill pour l'installation autour de la halle de médaillon évoquant dix personnalités ayant joué un rôle dans la vie du village n'a pas répondu à nos attentes et nous avons été contraint d'enlever ces médaillons disposés au sol autour de la Halle.

Mais comme nous disposions encore des œuvres, Madame Lebon a demandé à l'artiste d'étudier la possibilité de les installer ailleurs dans le village.

Le résultat de cette étude est présenté :

8 œuvres seraient mises en place coté parc sur le mur d'enceinte. Le choix de mettre deux œuvres sur des panneaux dans le parc n'ayant pas été retenu, Mme Lebon propose d'installer le médaillon de Caran d'Ache sur le mur de la boulangerie et celui de Rachmaninoff sur la façade de la grange, côté rue de la Mare aux Loups.

M le maire trouve que la mise en place des médaillons sur de grands panneaux blancs fait exposition et propose de faire des essais de présentation avec des médaillons dans leur forme originale.

Mme Lebon se propose de poursuivre l'étude avec l'artiste.

### **Projet Toilettes publiques**

La personne qui commercialise les toilettes sèches doit intervenir auprès de M Daurat.

Une proposition a été faite de les installer au coin de la grange et de la grille, à l'intérieur du parc, et à l'extérieur de la grange.

M Sauner trouve que tout bâtiment accolé à la grange pose un problème esthétique.

Suggestion des membres du conseil : approfondir l'idée d'origine de M le maire de mettre les toilettes publiques dans le jardin de l'école, ce qui serait plus discret. Pour ce faire, il faudra agrandir l'ouverture existante pour permettre aux engins de terrassement d'y accéder.

### **INTERVENTION DE Mr CHASSAGNON**

Pour pallier l'absence d'un employé de voirie en arrêt maladie depuis plusieurs mois et ne sachant pas sa date de retour, M Chassagnon informe que nous avons lancé une procédure d'embauche pour le remplacer par un cdd sachant que la charge financière de l'intérimaire qui le remplace est importante.

M Chassagnon souhaiterait que l'on valorise le travail du service de la voirie, en précisant les différentes réalisations dans le clari info.

Il précise également qu'il diligente actuellement une enquête concernant le carrefour du poteau rouge et les limites communales et en particulier concernant une partie de la route Robert Joly qui figure sur les cartes anciennes mais plus sur le terrain.

### **INTERVENTION DE Mr EZAT**

M EZAT informe qu'il a participé au comité syndical du PNR où l'information principale a été la nomination de M François HARDY au poste de Directeur du PNR. Rien de particulier pour Clairefontaine-en-Yvelines.

### **INTERVENTION DE Mme LEBON**

Intervention de madame Lebon sur le spectacle pour les enfants de l'école à La Chapelle dans le cadre de la semaine du Handicap qui sera présenté le lundi 1<sup>er</sup> décembre à 14 h. Quelques résidents de la maison de retraite y participeront également.

### **INTERVENTION DE Mme COMTE**

Pour le CCAS :

Mme Comte rappelle qu'elle a organisée une sortie CCAS le 16 novembre au théâtre du Palais Royal avec au programme, la pièce "Du charbon dans les veines". Un beau spectacle et une sortie très réussie selon les 42 participants.

Elle rappelle que le repas des Séniors est prévu le 6 décembre avec un nouvel orchestre et un nouveau traiteur de Gallardon et cette année en présence de 75 convives.

Enfin, elle précise que le 14 décembre, à 15 h il y aura le Noël des enfants à la Salle des Fêtes avec cette année une nouveauté, la présentation d'un spectacle lyrique mais toujours avec la venue du père Noël.

#### **INTERVENTION DE Mr TAURAND**

Il annonce qu'il ne pourra pas participer au comité syndical du Seasy du 3 décembre prochain et demande si un suppléant peut le représenter.

#### **INTERVENTION DE Mr SAUNER**

Nous avons reçu avec M le maire, la DDT dans le cadre de la protection de notre village et des risques d'incendie de forêt, le nouveau directeur en charge du dossier à la DDT. Nous sommes dans l'attente du rapport de leur visite sur le terrain qui date de 3 semaines.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 30**

#### **Prochains conseils municipaux (sous réserve d'une confirmation par convocation) :**

- Lundi 22 décembre à 20H
- Jeudi 22 janvier à 20H